

« Les consignes connectées » : un projet pilote à La Teste de Buch

La Ville de La Teste de Buch et la société testerine ONLYWOOD ont débuté leur collaboration en 2017 avec la pose des tous premiers vestiaires de plage.

- 2017 : plage du cercle de voile du Pyla
- 2018 : Cazaux : Laouga et plage centrale
- 2019 : plage d'Haïtza
- 2020 : plages des vendangeurs et du figuier à Pyla sur Mer

2021 : Les consignes connectées, un projet pilote

Le 26 juillet 2021, la ville a installé les toutes premières consignes connectées sur la plage du Petit Nice, à proximité immédiate du poste de secours. Un accès pour les personnes à mobilité réduite a bien évidemment été prévu. Ce premier mois d'utilisation a permis de tester le dispositif. Les utilisateurs ont été très satisfaits de ce service et aucun dysfonctionnement n'est à déplorer.

Pourquoi des consignes connectées ?

La Ville a souhaité proposer une valeur ajoutée, un service supplémentaire pour les visiteurs des plages qui peuvent désormais déposer leurs effets personnels, sensibles ou précieux, à l'abri du vol dans des casiers sécurisés.

En quoi ces consignes sont-elles connectées ?

Elles sont équipées d'un ensemble digital intelligent élaboré par Nexence, société leader du domaine. Pour louer un casier, rien de plus simple ! Il suffit d'une carte de crédit et d'un téléphone portable. Ces consignes sont d'une grande facilité d'utilisation.

Que peut-on déposer ?

15 casiers de deux tailles différentes sont disponibles. Les utilisateurs peuvent ainsi déposer de petits objets de valeur téléphone, portefeuilles, montres, sacs etc...ou encore des casques de vélo, de moto ou des sacs à dos plus encombrants lorsque l'on se rend à la plage.

Quel est le coût de la location ?

La location est de 1€ de l'heure quelle que soit la taille du casier. Toute heure entamée est due.

Comment fonctionne la location ?

- 1- L'utilisateur choisit dépôt ou retrait
- 2- Choix de la taille du casier
- 3- Insertion du numéro de téléphone
- 4- Réception par SMS d'un code à 6 chiffres ET d'un QR code.
L'expéditeur du SMS est Ville de La Teste de Buch
- 5- Passage de la carte de crédit pour prise de l'empreinte
- 6- Dépôt des affaires
- 7- Retrait ponctuel ou définitif des objets
- 8- Dès le retrait définitif des effets personnels, réception d'un ticket client du montant de la transaction.
L'expéditeur du SMS est toujours Ville de La Teste de Buch.

Notre ville est un showroom géant et nous sommes fiers de soutenir l'innovation et le développement local, en particulier les produits conçus par cette société, hautement qualitatifs, modernes et qui améliorent les services rendus à la population.

mairie de La teste